



Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense

3e trimestre 2017

Pour vous abonner à la Lettre Entreprises & Défense <u>LIEN</u>

### Repères

Les valeurs associées à la défense française par les « jeunes » (ordre décroissant): Engagement Courage Discipline Honneur Respect

Les dépenses de la mission Défense dans le budget général de l'Etat (en % du PIB):

2017 : 1,4 2016 : 1,4 2015 : 1,4 2014 : 1,5 2013 : 1,5

Esprit d'équipe

La mission Défense en 2017

(en M€):

Masse salariale: 19.761,3 Equipement: 17.304,7 Hors équipement: 3.775 Total: 40.841 M€

Effectifs des militaires à fin 2015

et âge médian:

Officiers: 28.847 (40 ans) Sous-officiers: 86.437 (35 ans) Militaires du rang: 75.167 (38,3 ans)

Volontaires: 2.095 (23 ans)

Elèves: 3.538 (22 ans)

Rémunération mensuelle moyenne des militaires en 2015 (salaire net, médian): Officiers: 4.258 € Sous-officiers: 2.368 € Militaire du rang: 1.766 €

Le patrimoine immobilier de la Défense (nombre de composants, bâtiments ou terrains, y compris à l'étranger):

Sources: ministère des Armées et rapports parlementaires.

### Partenaire 2017



www.groupe-uneo.fr https://fr-fr.facebook.com/mutuelleUneo/

### Trois questions au...

### Général Pierre Roche

Directeur de Défense Mobilité



#### Mon général, pourriez-vous nous présenter Défense Mobilité et ses missions?

Défense Mobilité est l'agence de reconversion du ministère des armées. Chaque année, elle accompagne 20.000 militaires et civils du ministère ainsi que leurs conjoints vers une seconde carrière, dans le secteur privé ou les fonctions publiques. Contrats non renouvelés, âge limite de service ou encore changement d'orientation ou mutation: cela se prépare et Défense Mobilité est là pour aider les candidats à y faire face.

Son offre de service s'adresse également aux anciens militaires ou civils des armées inscrits à Pôle emploi qui peuvent, jusqu'à 3 ans après leur date de radiation des contrôles, faire le choix d'être accompagnés par Défense Mobilité en « suivi délégué » sans pour autant voir leurs droits et indemnités modifiés.

Interlocuteur privilégié de chaque ressortissant du ministère ou conjoint pour ses problématiques de transition professionnelle, Défense Mobilité est une équipe de professionnels qui connaît les particularités du métier militaire et les atouts qu'ils représentent pour de futurs employeurs.

# Quels sont les grands défis auxquels doit faire face Défense Mobilité dans les mois à venir?

Parmi les enjeux majeurs pour l'Agence à mener dans les prochains mois, nous pouvons évoquer:

- Le renforcement de l'accompagnement des conjoints, pour contribuer à la fidélisation des compétences et à l'amélioration de la condition du personnel, dans le cadre du plan familles ministériel,
- L'adaptation de notre offre de service avec un effort particulier au profit des militaires du rang de moins de 4 ans de service, notamment par le biais de l'alternance,
- Le lancement d'un projet de transition numérique, qui doit permettre de faciliter le rapprochement des projets professionnels des candidats des offres d'emploi transmises par les recruteurs, la mise en œuvre d'un accompagnement à distance dématérialisé au profit des publics peu mobiles ou éloignés des antennes (conjoints, demandeurs d'emploi, etc.).

# Pouvez-vous nous parler des partenariats entre Défense Mobilité et le monde de l'entreprise?

Défense Mobilité est en relation avec plus de 7000 entreprises et a conclu plus de 70 partenariats avec des grandes entreprises, des fédérations et des associations professionnelles pour faciliter l'accès à l'emploi vers le secteur privé, du personnel du ministère des Armées en transition professionnelle et de leurs conjoints. Ces partenariats, grâce à des procédures simples et directes, définies conjointement avec l'entreprise, permettent de mettre en adéquation les offres d'emploi proposées avec les candidatures transmises par Défense Mobilité.

Depuis 2013, des efforts particuliers sont réalisés afin d'intégrer, au sein des accords de partenariats, des annexes particulières relatives à trois publics: les cadres, les blessés et les conjoints.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2017 LIEN

La Revue stratégique est destinée à fixer le cadre stratégique de l'élaboration de la prochaine Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, qui doit porter l'effort de défense à 2% du PIB à l'horizon 2025.

Elle tire les leçons de l'évolution, depuis le Livre Blanc de 2013, d'un contexte stratégique instable et imprévisible, marqué par une menace terroriste durablement élevée, la simultanéité des crises, l'affirmation militaire de puissances établies ou émergentes, l'affaiblissement des cadres multiatéraux et l'accélération des bouleversements technologiques. La Revue examine dans ce contexte les intérêts de la France, son ambition pour sa défense et en déduit les aptitudes prioritairement requises pour les armées. LIEN

#### Don de sang au profit des militaires blessés et des patients traités dans les hôpitaux militaires

Le Centre de transfusion sanguine des armées

(CTSA) recherche en permanence des donneurs. Téléchargez la plaquette réalisée avec le soutien de l'Association des entreprises partenaires de la Défense présentant le CTSA, son expertise et les différentes modalités de don (don classique « sang total » don de plaquettes ou de plasma) LIEN

### **Grand angle**

## Le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) : un outil de lutte contre l'espionnage économique particulièrement adapté aux PME qui travaillent avec la Défense

Dans un contexte de concurrence exacerbée, l'espionnage économique est un sujet central, mais souvent mal appréhendé par les PME technologiques.

L'Association des entreprises partenaires de la Défense a souhaité mettre à la disposition du monde économique, et notamment des PME qui travaillent avec la Défense, une synthèse volontairement très pratique sur le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST).

Géré par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) ce dispositif à la fois simple et puissant s'appuie sur la création de zones à régime restrictif (ZRR) dont l'accès est réglementé, ainsi que sur la mise en place d'une politique de sécurité des systèmes d'information basée sur les préconisations de l'ANSSI.

Pour télécharger la Fiche Entreprises Défense (FED) présentant ce dispositif <u>LIEN</u>





# Contribuer à la politique de formation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)



Grande unité de l'armée de Terre mise à la disposition du préfet de police pour emploi, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est chargée d'assurer la protection des personnes et des biens dans Paris et dans trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Mis en œuvre par la BSPP, le programme « Jeunes sapeurs-pompiers de Paris » (JSPP) est une formation ouverte à tous les jeunes franciliens âgés de 14 à 16 ans désirant éventuellement s'orienter vers une carrière dans les métiers de la sécurité. Cette formation de plus de 400 heures s'étend sur un cycle de 3 ans. Les activités sont programmées le samedi après-midi ou, plus rarement, durant certaines vacances scolaires. Le programme JSPP est à la fois un puissant outil de formation, mais également d'intégration.

Les activités JSPP se déroulent sous l'égide d'une section spécifique de l'Association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP). Ces activités sont uniquement financées par des dons

privés. Depuis le 14 décembre 2013, le caractère qualifiant du programme JSPP est reconnu par l'Etat et le dispositif est éligible à la taxe d'apprentissage.

Votre entreprise peut elle aussi contribuer au succès de ce dispositif en faisant un don, mais également en versant sa taxe d'apprentissage, à l'Association Sportive et Artistique des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Pour télécharger la plaquette de présentation JSPP : <u>LIEN</u>

Contact : cadets@pompiersparis.fr, en vous réclamant de l'Association des entreprises partenaires de la Défense.

Pour en savoir plus sur Facebook : LIEN

La taxe d'apprentissage sur le site Service-Public :

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey



Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2017 avec le soutien de la mutuelle Unéo.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.

Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.

Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux. Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.

 $\textbf{Mail}: \underline{contact@entreprisespartenaires dela defense.fr}$ 

ISSN 2114-7019 Tous droits réservés

Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense - 3º trimestre 2017